

DECLARATION

Fédération Nationale CGT des Personnels des Organismes Sociaux

CSSCT DU 17 MARS 2023

Monsieur Barré,

Le 13 décembre 2022, la CGT et les organisations syndicales ici présentes ont demandé unanimement à l'Ucanss de retourner rapidement auprès du Comex et de la tutelle pour pouvoir négocier une hausse de la valeur du point pour compenser dix années de gel de la valeur du point.

La remise à la pompe a pris fin, les prix des produits alimentaires sont repartis à la hausse et que dire de ceux de l'énergie, sans oublier le taux d'inflation qui atteint les 6.3 % en mars 2023. Madame Bertin s'était engagée à revenir vers nous rapidement. Malheureusement, une fois de plus les engagements pris par la direction de l'UCANSS ne sont pas respectés. Mais que doit-on faire pour être enfin entendu ?

Les salariés de notre institution, déjà méprisés par l'employeur, doivent maintenant faire face à l'attaque du gouvernement qui voudrait imposer un impôt sur la vie des travailleurs en les forçant à travailler 2 ans de plus pour engraisser encore et toujours les plus riches. La CGT ne laissera pas faire et agira pour que cette loi scélérate ne voie jamais le jour.

C'est illusoire d'espérer améliorer, par ces réunions, les conditions de travail des salariés de la Sécurité sociale quand ces derniers sont obligés, pour pouvoir finir le mois, de faire la chasse aux heures supplémentaires et de racheter massivement leurs RTT.

Cependant, le rôle de cette instance est plus important que jamais quand on sait que pendant toute la dernière COG, les conditions de travail n'ont cessé de se dégrader dans toutes les branches avec, en parallèle, une augmentation importante des ruptures conventionnelles, démissions et abandons de postes.

Espérons donc que l'UCANSS et les directions des caisses nationales ici réunies consentiront à faire un effort budgétaire sans précédent pour sortir la Sécurité sociale du cercle vicieux dans lequel elles l'ont entraînée.

Notre instance est réunie pour aborder les questions de santé et de sécurité au travail.

Malheureusement, avec l'utilisation de 49.3 par le gouvernement, pour faire passer la réforme des retraites, les travailleurs sont condamnés à travailler 2 ans de plus.

Il s'agit pour la CGT, d'une ligne rouge à ne pas franchir.

.../...

L'UCANSS est alertée depuis de nombreux mois sur la dégradation dramatique des conditions de travail, pourtant à part de l'affichage et beaucoup de communication inutile, pour les salariés de nos organismes la réalité du terrain devient insupportable et la souffrance au travail quotidienne.

Les salariés de la Sécurité sociale sont à bout et le montrent au travers des mobilisations depuis le 19 janvier 2023. Travailler dans ces conditions, c'était déjà de la maltraitance de la part de l'employeur. Travailler 2 ans de plus, c'est de la violence de la part du gouvernement.

Dans ces conditions, il n'est plus possible d'avoir un dialogue social de qualité et constructif. Le gouvernement vient de donner l'exemple.

Absence de réponse sur l'augmentation de la valeur du point, absence de réponse constructive sur l'amélioration des conditions de travail, absence de prise en compte de la colère des salariés...

Les conditions ne sont pas réunies pour que nous perdions de temps dans cette instance.

La bataille doit être celle du retrait de la réforme des retraites.

Nous ne pouvons pas continuer à dialoguer comme si rien ne s'était passé pour les salariés et leurs conditions de travail.

La FNPOS CGT refuse de laisser les salariés se faire maltraiter.